



SNITPECT

En direct de la CAP des ITPE

N° 2010_01 – 20 octobre 2009

La **CAP mutations 2010/1** (pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2010 sauf effets anticipés ou différés) s'est déroulée le mardi 20 octobre de 9h30 à 17h00, sous la présidence de Edmond GRASZK, sous-directeur chargé des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Le même jour s'est tenue la **CAP LA 2010** statuant sur la promotion des techniciens supérieurs en chef et des contrôleurs divisionnaires à ITPE.

L'ordre du jour de la CAP était le suivant :

- liste d'aptitude au grade d'ITPE pour l'année 2010 ;
- mutations des 1^{er} niveaux et 2^{ème} niveaux ;
- recours sur compte-rendus d'évaluation ;
- organisation des 9 premières DREAL et recours sur prépositionnement ;
- demandes de détachement entrants et renouvellement ;
- détachements sortants, disponibilités, hors cadres, intégration.

En préambule de cette CAP, nous avons fait une déclaration préalable que tu trouveras jointe à ce compte-rendu.

Promotion à ingénieurs des TPE

Lors de cette CAP, 74 dossiers de techniciens supérieurs en chef et de contrôleurs divisionnaires ont été examinés. Le volume de dossiers est comparable à celui de la « LA 2009 »

Conformément à la charte de gestion de l'administration, les règles qui conduisent à la promotion portent sur l'appréciation du potentiel à exercer des fonctions de niveau A, les compétences professionnelles, la réussite dans l'exercice de fonctions en responsabilité propre, la qualité du parcours professionnel appréciée au travers de l'enchaînement des postes tenus. Ces critères sont en général appréciés sur au moins deux postes en responsabilité propre. **Le nombre de promotions est de 19.** Pour la « LA 2009 », le nombre de promus était de 16. C'est grâce à notre action que cette augmentation a pu être obtenue car nous avons défendu la qualité des dossiers et la nécessité de valoriser les parcours professionnels par cette voie de promotion.

Nous avons à nouveau dénoncé le trop faible nombre de dossiers de contrôleurs divisionnaires proposés, seulement 8 pour cette CAP, au regard des informations que nos sections nous ont fait remonter.

De même, nous avons réclamé que tous les dossiers répondant aux règles statutaires et de gestion fassent l'objet d'une proposition par les inspecteurs coordonnateurs.

L'administration nous a répliqué que cette demande avait été faite et que, par ailleurs, les propositions 2011 seraient faites par les DREAL. Nous avons déjà contesté cette orientation lors de la CAP du 5 novembre 2008 au titre de l'égalité de traitement des dossiers, le DREAL étant juge et partie pour certains dossiers.

En complément à cette voie de promotion, ce sont 37 lauréats de l'examen professionnel qui rejoignent le corps des ingénieurs des TPE. **Nous souhaitons donc la bienvenue à 56 ingénieurs.**

Nous avons réclamé à nouveau que les promus à la LA puissent choisir leur poste sur plusieurs cycles de mobilité, comme dans d'autres corps. L'administration persiste dans son refus car elle souhaite pourvoir des postes qu'elle considère comme prioritaires et définis par les responsables de BOP. A notre sens le besoin d'ingénieurs est tel au MEEDDM que tous les postes sont prioritaires.

Les affectations se dérouleront, malgré notre demande, comme les deux derniers exercices, c'est à dire par un entretien individuel de chaque lauréat avec la chargée de mission des ITPE et le bureau de gestion (SG/DRH/SGP/EMC2) afin de prendre en compte les aspirations personnelles et professionnelles de chaque lauréat.

L'administration nous a informé vouloir avancer l'exercice de la « LA 2011 » à l'été 2010 afin de caler la prise de poste au 1^{er} janvier 2011 et non plus au 1^{er} mars comme pour les précédentes promotions. Ceci justifie encore plus notre revendication de donner accès pour chaque lauréat à la liste de mobilité de l'été, ce qui simplifierait le processus et permettrait à chaque nouveau promu de faire son choix de poste dans un panel plus large.

Mutations : Publication des postes

Un flou subsiste sur la double publication de certains postes sur les listes A et A+, à un point tel, que des candidats A+ ont candidaté sur des postes de A.

A cette pagaille de gestion, vient s'ajouter l'absence de travail intelligent entre le MAAP et le MEEDDM, puisque nous sommes intervenus vivement en CAP pour dénoncer l'absence de transparence sur les mobilités des ingénieurs des TPE sur les postes relevant du MAAP. Nous refusons que nos camarades ITPE subissent les règles de mobilité du MAAP, qui refait une cuisine interne après la CAP afin que le service choisisse son candidat. Nous réclamons suite à notre courrier du 29 août 2009 une réunion de concertation avec la DRH sur les modalités de gestion des corps d'ingénieurs pouvant exercer au MEEDDM.

Mutations des IDTPE et ICTPE

La liste commune à tous les corps qui concerne les 2^{ème} et 3^{ème} niveaux de fonction comportait pour ce cycle **417** postes offerts, dont **248** étaient déclarés vacants.

Ce nombre de postes vacants reste élevé et démontre à nouveau le besoin d'augmenter le repyramidage du corps à IDTPE (et à ICTPE) : le taux promu / promouvables doit être porté à 12 %, au lieu des 10% actuels, pour permettre des flux de promotions à IDTPE plus importants dans les années à venir.

35 mouvements d'I(D/C)TPE sont susceptibles d'intervenir suite à cette CAP.

Les **101** ITPE inscrits au TA IDTPE 2009 ont concrétisé leur promotion.

A noter quelques effets anticipés ou différés dans les prises de poste, qui résultent en général d'un accord préalable entre le candidat, les services d'accueil et de départ. Ces dates d'effet relèvent d'une décision de la DRH, après avis de la CAP, quand la mutation doit intervenir plus d'un mois avant ou après la date normale d'effet.

Promotions à ICTPE au titre de 2009

Aucune promotion à ICTPE 1G n'a été prononcée (4 lors de la CAP du 27 mai 2009) car la DRH a renvoyé à la CAP du 17 décembre 2009 les candidats potentiels au détachement à ICTPE 1G.

Nous avons fustigé cette remise en cause de la règle de gestion du détachement lors de la prise de fonction, c'est un détournement de la pratique de l'emploi fonctionnel non pas pour le gérer comme un grade mais pour en limiter son accès et nier une nouvelle fois les compétences des ingénieurs des TPE.

L'administration souhaite gérer le détachement dans l'emploi fonctionnel d'ICTPE 1G comme un grade mais seulement lorsque cela l'arrange, nous restons extrêmement vigilants à cet égard aux premiers renouvellement de détachement qui devraient intervenir à compter de juin 2010.

Aucun renouvellement de détachement dans l'emploi fonctionnel d'ICTPE 2G et d'ICTPE 1G n'a été étudié lors de cette CAP.

Mutations des ITPE

1337 postes, dont **865** étaient déclarés vacants, ont été publiés au 1^{er} niveau.

121 mouvements d'ITPE sont susceptibles d'intervenir suite à cette CAP.

Nous avons du, à nouveau, argumenter fortement pour obtenir certaines mutations en deçà de la dogmatique règle des 3 ans en premier poste.

De même, nous sommes de nouveau intervenu afin d'obtenir l'application de la règle statutaire des 2 ans pour rapprochement de conjoint !

Concernant les camarades du SETRA, la CAP a acté de nouveaux départs avec un différé au 1^{er} juin 2010, date imposée par l'administration lors des nombreux débats sur la délocalisation en CTPM.

L'administration nous a communiqué un tableau de synthèse des candidatures d'ingénieurs des TPE sur des postes MAAP et qui seront examinés lors de la CAP du 22 octobre à laquelle nous assisterons.

Essaimage- détachement sortant

A notre demande, la DRH a présenté un bilan des détachements des ITPE et IDTPE survenus ou susceptibles d'intervenir depuis la CAP de mai 2009.

A cette CAP, il n'y a pas eu de nouvelle demande de détachement. A ce stade, le bilan provisoire de l'année 2009 est de 151 détachements autorisés.

En 2008, c'est environ 129 détachements qui ont été actés.

Actuellement le corps des ingénieurs des TPE compte environ 5580 ingénieurs dont près de 1 500 ont essaimé.

Détachements entrants dans le corps

Lors de cette CAP, **6** dossiers de demande de détachement entrant ont été examinés.

La CAP a émis un avis défavorable pour 2 dossiers, en raison de la qualité du dossier et pour un cas parce qu'un ingénieur des TPE postule également sur le poste mais n'a pas l'ancienneté suffisante à cette CAP pour que sa mobilité soit actée.

Deux candidats au détachement entrant peuvent être accueillis en position normale d'activité, nous avons demandé à l'administration de mettre en œuvre ses propres circulaires ! Il s'agit d'ingénieurs issus d'autres ministères également frappés par la RGPP !

3 dossiers n'ont pas été examinés car ils étaient incomplets ou parce que les candidats n'avaient été reçus par la chargée de mission des ITPE. Ils seront présentés à la CAP du 26 novembre 2009.

Réorganisation des services déconcentrés

La CAP a été informé du prépositionnement des ingénieurs des TPE dans le cadre de la mise en place de la DREAL Rhône Alpes.

Pour plus de détails concernant l'examen de son dossier en CAP, chaque ITPE, IDTPE et ICTPE est invité à contacter directement un des représentants élus SNITPECT à la CAP.



Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Gilles PAQUIER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Thierry LATGER (DIR Méditerranée)	04 91 99 80 44
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (DDE 17)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (SNITPECT)	01 42 72 45 24
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDEA 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDAF 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (CG 93)	01 43 93 95 77

N'hésite pas à contacter les représentants élus du SNITPECT à la CAP, notamment si tu es concerné(e) par les prochaines réunions.

Prochaines CAP de l'année 2009:

principalat 2010

17 décembre 2009 : CAP TA ICTPE 2010

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP ainsi que le résultat de la liste des lauréats à la LA 2010 sont disponible sur le site du SNITPECT (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

Nous avons dénoncé la pratique de l'administration pour un dossier de détachement entrant examiné lors de la CAP du 28 mai qui avait été mis à l'étude pour un complément d'information à la demande de tous les membres de la CAP. Sans ré-examen à cette CAP, la DRH a pris la décision du détachement !

Un avis favorable a été donné à une demande de renouvellement de détachement.

Intégration dans le corps

La CAP s'est prononcée favorablement à l'intégration dans le corps des ITPE d'un ingénieur de France Telecom.

Recours sur pré-positionnement

1 recours sur prépositionnement dans le cadre de la mise en place des DREAL a été examiné.

Le recours portait sur le positionnement pour le maintien du détachement dans l'emploi fonctionnel d'ICTPE 2G et son éligibilité au regard de son positionnement comme directeur de projets à forts enjeux, placé auprès du directeur, au détachement à ICTPE 1G.

Sur le premier point, l'administration a accepté notre argumentaire, notre camarade sera maintenu dans son emploi fonctionnel.

Le camarade étant chef de service adjoint, et également directeur de projet, l'administration accepte d'examiner le détachement à ICTPE 1G lors de la prochaine CAP promotion.

Nous sommes fortement intervenus sur la fragilité de cet emploi fonctionnel et également sur le frein à la promotion induit par l'écrasement des organigrammes dans le cadre des réorganisations de service. En effet, les futurs DDT et DDT adjoints, gérés par les services du Premier ministre, vont avec les DREAL et DREAL-adjoints relever de l'emploi de chef de service déconcentré. Ce sont autant d'emplois éligibles à ICTPE 1 G qui disparaissent. Pour autant, les camarades en place ne remplissent pas, tous, les conditions pour être éligibles au nouvel emploi fonctionnel de chef de SD.

A partir de cette situation, nous avons demandé une révision de l'arrêté emplois afin de prendre en compte l'organisation des nouveaux services et les nouveaux positionnements induits. Un calendrier de travail sera arrêté pour le début de l'année 2010.

Recours sur notation-évaluation

Un recours sur évaluation 2008 a été examiné.

L'administration a renvoyé le dossier au service pour modification dans le sens favorable du dossier.

Nous invitons chaque ITPE engageant un recours sur son évaluation à contacter un représentant élu du corps à la CAP de façon à pouvoir se faire conseiller et se faire pleinement défendre en CAP (voir fiche spécifique sur www.snitpect.fr).